



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE  
Point 15.6 de l'ordre du jour provisoire

A55/29  
19 mars 2002

## Contributions pour 2003

### Rapport du Directeur général

1. Dans la résolution WHA54.17, la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté les contributions pour l'exercice 2002-2003 et décidé de réexaminer les contributions pour 2003 à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, après l'examen de la question par le Conseil exécutif.

2. A sa cent neuvième session, le Conseil exécutif a examiné les documents EB109/21 et EB109/INF.DOC./2 sur les contributions pour 2003, ainsi que les observations contenues dans le rapport de la seizième réunion du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances.<sup>1</sup> Le Conseil a décidé de recommander à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé de maintenir les contributions pour 2003 telles qu'elles avaient été fixées dans la résolution WHA54.17, tout en prenant des mesures en vue de l'exercice 2004-2005.<sup>2</sup>

### MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

3. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner la recommandation du Conseil exécutif.

= = =

---

<sup>1</sup> Document EBABFC16/3.

<sup>2</sup> Voir le document EB109/2002/REC/2, procès-verbal de la dixième séance.